

Procès-verbal de l'Assemblée générale AVMVF Begnins, le 26.10.2013

Point 1. Ouverture et souhaits de bienvenue

A 1005, le Président Edmond OTTINGER ouvre la 25^{ème} Assemblée générale de l'Association Vaudoise des musiciens Vétérans Fédéraux, ci-après AVMVF.

Il salue la présence de nos invités

- M. Jean-Pierre DERIAZ, Préfet du district de Nyon
- M. Antoine NICOLAS, Syndic de Begnins
- Mme Isabelle COURT, Pasteure
- M. Edouard PETER, Président d'Honneur de la Lyre de Begnins
- Mme Simone JAQUET, Présidente de la Lyre de Begnins
- M. Didier FROIDEVAUX, représentant de l'ASM
- M. Pierre-André MARTIN, représentant la SCMV
- M. Stéphane TERRIN, responsable du Journal de la SCMV

ainsi que

- M. Pierre OULEVEY, Président d'Honneur de notre association

nos Membres d'Honneur

- M. Francis KÜNG
- M. Gilbert CHIRSTINET
- M. Charly SENN, Directeur de l'ensemble musical

et les délégations des associations amies de vétérans romandes

- pour l'Association des Vétérans de la Fédération Jurassienne de Musique

Mme Danièle JOSET, caissière
M. Jacques CHOFFAT, Directeur
Mme Pierrette BURAGLIO, membre

- pour l'Amicale des Vétérans Musiciens Neuchâtelois

M. Marcel SANDOZ, Vice-Président
M. Michel BESSON, membre

- pour l'Association Cantonale des Musiciens Vétérans Fribourgeois

M. Pierre-André LINIGER, Vice-Président
M. Michel GOBET, Membre du Comité

- pour l'Amicale des Vétérans Musiciens du Valais Romand

M. Eddy SAUTHIER, membre
M. Guy MARCLAY, membre

Notre Président excuse les absences de

- Mme Monique DUPUIS LEOPOLD, Directrice de la Lyre de Begnins, malade
 - M. Charles DUBUIS, Membre d'Honneur,
- ainsi que de

- M. Henri DUBOUX, Membres d'Honneur
- M. René RICHARDET, Membre d'Honneur, tous deux pour des raisons de santé.

Les membres suivants se sont excusés pour l'assemblée :

- Jean-Daniel DESPRAZ, Bernard HENNY, Prosper FOGOZ, François BASSET, Jean PERNET, Jean-Pierre VALLOTTON, Roland BRESSOUD, Gérard MORY, Bruno SCHMID, Gérald DUBUIS, Roger SIFFERT, Jean-Daniel RICHARDET et Willy GOBALET.

Sur 297 membres que compte notre association, 83 se sont inscrits et sont présents.

Régulièrement convoquée et valablement constituée, notre assemblée est donc prête à délibérer.

Un merci particulier est adressé à Charly SENN et tous ses musiciens, pour l'animation musicale durant les débats.

La parole est donnée à M. Jean-Pierre DERIAZ, Préfet du district de Nyon.

Point 2. Nomination des scrutateurs

Sont désignés volontaires MM. Thierry PERRETEN et Jean-Pierre MONNEY.

Une modification de l'ordre du jour est demandée par le Président qui en explique les motifs.

Selon nos statuts, le Comité est nommé pour 3 ans et son renouvellement aura lieu en 2014. Nous avons toutefois reçu la démission suivante :

- par lettre datée du 21 octobre 2013, Marc-Henri PISLER, nous priait d'accepter sa démission en tant que membre de notre Comité avec effet au 26 octobre 2013.

La maladie de notre camarade l'avait déjà empêché d'assumer sa charge au Comité durant l'année 2012.

Le Président propose donc une modification de l'ordre du jour dans le sens de rajouter un point 9bis, nomination complémentaire au Comité.

Cette proposition est acceptée par l'Assemblée

L'ordre du jour est modifié comme suit :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Nomination des scrutateurs
3. Admissions et démissions
4. Lecture du PV de l'AG de Chardonne 2012
5. Rapport du Président
6. Rapport du Caissier et des vérificateurs des comptes
7. Cotisations
8. Budget 2014
9. Désignation du lieu de l'Assemblée 2014
- 9bis Nomination complémentaire au Comité
10. Proposition du Comité
11. Propositions individuelles et divers

Comme il n'y a pas de remarque concernant cette modification, elle est acceptée par l'assemblée

Point 3. Admissions et démissions

Nous devons déplorer le décès des membres suivants :

LINCIO Freddy, de Brenles
CHEVALLEY Nadir, de Thierrens
RIHS Ernest, de Payerne
JOLIQVIN Jacques, de Combremont-le-Grand
LIOTARD Daniel, de Montricher
DUCROS Alfred, de Montreux

Pour honorer leur mémoire et celle de tous nos proches décédés durant l'année écoulée, notre Président demande à l'Assemblée de se lever et de respecter quelques minutes de recueillement pendant que notre ensemble joue un choral de circonstance.

Au cours de cette année, nous avons enregistré les démissions de MM.

FAVRAT Jacques, de Lausanne
HERBEZ Jean-Paul, de Rolle
GASSER Yvan, de St-Légier
SAUGY Abraham, de Rougemont et
ETTER Armin, de Cudrifin, tous deux pour raison d'âge

Nous avons enregistré les demandes d'admissions suivantes :

SIFFERT Roger, d'Yverdon-les-Bains
ROSSAT Maurice, de Trey
LERESCHE Claude, d'Ecublens
GOLLIEZ Françoise, de Savigny
BASSANG Alain, d'Yvorne
GLAUSER Adolphe, de Corcelles-près-Payerne
HUSSON Jean-Paul, de Payerne
DYENS Jimmy, de Concise

Ces nouveaux membres sont admis par acclamation.

La parole est donnée à M. Antoine NICOLAS, Syndice de Begnins, pour nous présenter sa Commune.

Point 4. Lecture du PV de l'AG 2012, à Chardonne

Comme il en a été décidé lors de notre dernière assemblée, le PV de celle-ci a été envoyé à tous les membres pour courrier postal, ceci dans le but d'éviter la perte de temps d'une lecture en cours d'assemblée. Toutefois, cette pratique a fait augmenter fortement les frais d'administration, en photocopies et frais d'affranchissement. La discussion avait été assez âpre et la décision avait passé de quelques voix seulement. Il avait été alors établi qu'une lecture du PV serait faite si un membre le demandait.

Comme personne ne le demande, le PV est directement accepté par l'Assemblée.

Point 5. Rapport du Président

Le Comité, réduit à 6 membres en raison de la maladie de l'un de ses siens, s'est réuni à 3 reprises en cours de l'année pour régler les affaires courantes.

Il a également rencontré à 2 reprises le Comité d'organisation de Begnins pour la préparation de l'assemblée 2013.

Il s'est aussi rendu à Rolle en visite de courtoisie lorsque Marc-Henri PISLER y était hospitalisé.

Pour entretenir et développer les liens d'amitié qui nous lient à nos partenaires, les membres du comité se sont rendus en délégation auprès des associations sœurs, dans les Cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Jura, ainsi qu'à l'Assemblée des délégués 2012 et à la Journée des Jubilaires 2013 de la SCMV.

Une délégation s'est rendue à fin avril à la rencontre annuelle nouvelle formule du GRAVM (Groupement romand des Associations de Vétérans Musiciens), organisée cette année, par nos amis valaisans, à St-Pierre-de-Clages. Après une courte partie administrative et une visite guidée de l'Eglise romane du village, nous nous sommes déplacés à Chamoson pour quelques informations sur les vignes de la Commune avant de déguster une raclette arrosée de thé d'octobre et de jus de fruit fermenté. Le Comité et plus de 40 membres ont participé à la Journée officielle de la Fête Cantonale des Musiques, à Savigny, le 11.05.2013. Une belle journée que même une pluie diluvienne n'est pas parvenue à perturber.

Enfin, je me suis rendu le 23.03.2013 à Oberentfelden, près d'Aarau, où se déroulait une réunion des responsables des Vétérans, organisée par le Comité central de l'ASM. Il y a notamment été examiné le statut des Fanfares de Vétérans qui ne sont pas membres d'une association cantonale. L'ASM voudrait trouver une formule pour permettre à des musiciens qui ne jouent pas dans d'autres sociétés de pouvoir toucher les distinctions d'anciennetés sous certaines conditions. Il reste à résoudre de problèmes importants tels que le montant des cotisations, ou le montant du forfait SUISA pour des sociétés qui n'ont qu'une activité réduite.

Etre vétérans ne signifie pas être vieux et inutile, au contraire, la plupart d'entre vous êtes encore actifs tant musicalement que professionnellement et les plus âgés détiennent une expérience et une maturité qui devraient profiter aux plus jeunes.

Alors nous restons dans l'attente de vos idées et suggestions pour dynamiser votre association et faire profiter nos sociétés de musique de vos compétences et de votre disponibilité.

Je remercie tous les membres du Comité pour leur engagement, la qualité de leur travail et l'excellente ambiance qui règne lors de nos débats.

Et que vive l'Association Vaudoise des Musiciens Vétérans Fédéraux.

Aucune remarque n'est faite et le rapport du Président est accepté par acclamation.

La parole est donnée à M. Didier FROIDEVAUX, membre du Comité central de l'ASM.

Point 6. Rapport du caissier et des vérificateurs

Le café-croissant qui a été offert en arrivant est un cadeau de notre caissier, Jean-Claude MAILLARD, qui culpabilise d'avoir fait un bon exercice pour l'année écoulée.

Notre caissier donne lecture des comptes. Ceux-ci présentent, au terme de l'exercice, une augmentation de 3'481,50 fr., ce qui donne une fortune, au 31.08.2013, de 27'201,16 fr.

La parole est donnée à Charles VAUDROZ, pour le rapport de vérification. Il remercie le caissier pour le travail effectué et sa bien-facture. Il demande de donner décharge à notre caissier ainsi qu'à la commission de vérification des comptes et d'accepter ces derniers tels que présentés.

Point 7. Cotisations

La cotisation ayant été modifiée l'année dernière, elle permet de couvrir sans problème nos différents frais. Elle ne sera dès lors pas modifiée.

Le montant actuel de la cotisation est accepté.

Point 8. Budget 2014

Jean-claude MAILLARD nous présente le budget 2014 qui présente un bénéfice de 600.-- fr

Les rapports du Président, du Caissier et des vérificateurs de comptes sont acceptés.

La parole est donnée à M. Pierre-André MARTIN, membre du Comité de la SCMV.

Point 9. Désignation du lieu de l'Assemblée 2014

Nous avons reçu une lettre de proposition de la Fanfare d'Ollon - Les Plans pour l'organisation de l'AG du 25.10.2014.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, celle-ci est acceptée par l'Assemblée.

Point 9bis. Nomination complémentaire au Comité

Suite à la démission de Mar-Henri PISLER, il faut nommer un nouveau membre, si possible de la Côte ou du Pied du Jura, et sachant utiliser un ordinateur.

Le Comité a pris contact avec un papable, proposé par notre Membre sortant. Il s'agit de Jimmy DYENS, de Concise, Président de la Fanfare l'Allégresse d'Orbe. Il est d'accord d'entrer dans notre Comité. Retenu par d'autres obligations et ayant été convoqué tardivement, il prie votre assemblée d'excuser son absence.

Cette proposition est acceptée par l'Assemblée.

La parole est donnée à Guy MARCLAY, de l'Association des Vétérans Musiciens du Valais Romand, porte-parole des associations sœurs romandes.

Point 10. Propositions du Comité

De plus en plus de membre sont équipés d'un ordinateur ou disposent en tout cas d'une adresse électronique. Il vous est proposé d'envoyer par courriel à celles et ceux qui sont connectés, les convocation, bulletins de cotisation et autres courrier, dont le PV de l'assemblée générale.

En retour, nous mentionnons toujours une adresse e-mail dans nos courriels. Ainsi vous pouvez également communiquer avec votre Comité par ce moyen.

Y a-t-il une remarque ou un objection à formuler sur cette demande ?

Après une discussion, cette proposition est acceptée avec 2 avis contraire. Il est évident que les personnes sans adresse de courriel recevront toujours les documents par poste.

Il est demandé que le fichier ad hoc soit tenu à jour avec précision.

Vous trouverez donc dans le prochain courrier, un formulaire vous permettant de nous indiquer toutes vos coordonnées. Il vous est demandé de le remplir le plus lisiblement possible.

Comme le Comité n'apprend pas toujours le décès d'un membre, c'est souvent lorsque nous envoyons un courrier que nous en prenons connaissance. Vous pouvez nous aider en nous signalant le décès d'un camarade ou d'un membre de votre fanfare, lorsque vous savez qu'il est membre de notre association.

Les campagnes de recrutement sont plus ou moins bonnes. Toutefois, de nombreux médaillés ignorent même notre existence. Nous réfléchissons à une nouvelle méthode pour contacter les nouveaux vétérans. Si vous connaissez un vétérans ne faisant pas partie de notre association, faite preuve de persuasion ou d'autorité afin qu'il vienne garnir nos rangs.

Point 11. Propositions individuelles et divers

Il est procédé à la traditionnelle distribution de bouteilles à nos membres octogénaires et plus.

Avant de terminer, la parole est donnée à Mme Simone JAQUET, Présidente de la Lyre, pour la suite des événements.

Personne ne souhaitant encore s'exprimer, Notre Président remercie l'assistance pour son attention et clost cette assemblée à 1145.

Surpierre, le 11.03.2014

Le secrétaire : Gérald Juillerat